La fraude « *Ghash* » et la tromperie « *Tadlîs* » en Islâm.

Par Taqî ad-Dîn Abî al-'Abbâs Ahmad Ibn Taymiyyah al-Harânî

La fraude [*Ghash*] et la tromperie [*Tadlîs*] en matière de religion existent dans le cas où l'on peut, par exemple, considérer des paroles ou des actes comme des innovations [*Bida'*] contraire au *Qor'ân*, à la *Sounnah* et à l'avis unanime des *Salaf* de la Communauté.

Citons le fait de hausser le ton et de faire du vacarme dans les mosquées des musulmans, d'insulter [*Sabb*] l'ensemble des Compagnons ou l'ensemble des musulmans, d'insulter leur imâms ou leurs Sheikhs, d'insulter les responsables de leurs affaires [*Wulâtu Nûri-him*] unanimement reconnus et estimés.

Citons aussi le fait de démentir les traditions du Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- qui ont été admises par les gens de science et de colporter des traditions apocryphes faussement attribuées au Prophète. Citons aussi le fait d'exagérer dans la religion [*Al-Ghuluw fî Dîn*] et d'en arriver au point d'accorder aux humains un statut divin [*Mazilat Al-ilâh*] ainsi qu'au point d'autoriser à enfreindre la Loi du Prophète.

Citons aussi l'impiété [*Ilhâd*] touchant aux noms d'Allâh et à Ses Signes, l'altération du sens des mots, la négation de la prédestination [*Qadar Allâh*], le fait de s'opposer aux ordres et aux interdictions dus aux décrets [*Qadhâ'*] et à la toute-puissance d'Allâh. Citons enfin le fait de se livrer à des actes de sorcellerie [*Sihriyyah*] et de charlatanisme [*Cha'badha*] pour essayer de rivaliser avec les miracles [*Mu'jizât*] des prophètes et les prodiges [*Karamât*] des saints, de manière à l'emporter sur eux et à se donner les fausses apparences de la piété.

Nous sommes là sur un vaste sujet qui demanderait de longs développements.

Quiconque s'adonne ouvertement à l'une de ces actions condamnable [*Munkarât*] devra être empêché de continuer et devra être puni s'il ne se repent pas ; on lui appliquera les sanctions canoniques comme la mise à mort, la flagellation etc. Le *Muhatasib* aura pour devoir de réprimander [*'Azzara*] vigoureusement ceux qui parlent ou agissent de la sorte et, s'il n'y a que suppositions, il les empêchera de faire des adeptes [*Mana'a*] et de prendre des précautions [*Ihtirâz*].

C'est ainsi que 'Umar Ibn Khattâb -*qu'Allah l'agrée*- empêchait les jeunes garçons de fréquenter quelqu'un dont on soupçonnait la moralité. Cette manière de faire est comparable aux précautions dont l'on s'entoure pour accepter le témoignage de ceux que l'on accuse de mensonge ou pour faire confiance à ceux qui sont accusé de traîtrise ou encore pour traiter avec ceux dont on craint les tergiversations.

Source : Madjmu' al-Fatâwa de Ibn Taymiyyah, vol.28 p-51